

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Exemple pour un Prêt Avantage Partenariat de 2000€. Vous remboursez 24 mensualités de 84,20€ hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1%. Taux débiteur fixe: 1%. Montant total dû par l'emprunteur: 2020,80€. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,16€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 27,84€.

CRÉSERFI

AVANTAGE PARTENARIAT

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE VOTRE ÉTABLISSEMENT ET LE CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES (CSF), VOUS POUVEZ EMPRUNTER :

un montant de 2 000€

sur une durée de 24 mois

TAEG fixe à partir de **1%**⁽¹⁾

Vous avez besoin d'un autre montant ? D'une autre durée ? Nous avons votre solution !



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

CONTACTEZ UN CONSEILLER

03 80 78 76 10

(coût d'un appel local)

RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR**

(1) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orias.fr) et bonifié par le CSF. Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent-cotisant à l'Association CSF. Dans le cas contraire vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (22€) et de la cotisation (30 €) soit 52 € pour un seul emprunteur, 74 € pour 1 emprunteur accompagné d'un co-emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 1% à 4,76% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2000€ sur 24 mois. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr).

Les formules d'assurance sont proposées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.orias.fr).

Les formules d'épargne, de prévoyance et d'immobilier locatif sont distribuées par PROGRETIS - SARL au capital de 5 000 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS 509 364 972 Paris - Enregistrée à l'ORIAS sous le n°09 050 053 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance et de réassurance et d'IOBSP.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF - Service Gestion : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 9.

GRUPE CSF : SERVICES AUX ADHÉRENTS • CRÉDITS • ASSURANCES • ÉPARGNE

Crédit Social des Fonctionnaires, association / CRÉSERFI, société de financement du CSF /

CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / PROGRETIS, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF.